Image not found or type unknown

Confidentialité des coordonnées.

Par **mimie59127**, le **09/11/2011** à **22:02**

Bonjour et merci à ceux qui prendront le temps de me répondre.

J'ai déposé une plainte sur une personne qui a clairement essayer de me nuire.

En déposant plainte, j'ai demandé si mes coordonnées allaient rester confidentielles car j'ai peur d'éventuelles représailles à mon domicile.

Le gendarme me dit qu'il ne me garantie pas la confidentialité. Est-ce normal? Comment la personne sur qui on porte plainte peut avoir nos coordonnées?

Merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **09/11/2011** à **22:04**

Une personne a le droit de savoir qui l'accuse
Et en cas de suite de la procédure, il aura évidemment accès, via son avocat, à toutes les pièces du dossier, y compris votre plainte
Si la plainte s'avère infondée, il faut bien qu'il puisse porter plainte contre vous pour dénonciation calomnieuse

Par **mimie59127**, le **09/11/2011** à **22:07**

Merci de votre réponse, ce n'est pas une plainte calomnieuse, mais bien réelle.

Donc cela veut dire que cette personne aura mon adresse et pourras venir si ça lui chante.

Il ne me reste plus qu'à déménager.

Merci de votre rapidité.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés